

# 14 questions à se poser avant de lancer des processus de participation et délibération citoyenne de type panel, conférence ou assemblée de citoyens

## Note d'orientation

Version **DRAFT 0.1** <sup>(1)</sup> | 14.06.2019

0.	Introduction .....	2
1.	Quelles attentes et objectifs initiaux ? .....	2
2.	Quelles relations et quel statut par rapport aux processus de décision existants ? .....	3
3.	Quelle représentativité et quel recrutement des participants ? .....	4
4.	Quel portage politique ? .....	5
5.	Quel portage administratif ? .....	5
6.	Qui pilote ? .....	6
7.	Quelle place pour les experts ? .....	6
8.	Quelle(s) question(s) poser ? .....	7
9.	Qui formule la ou les questions ? .....	8
10.	Faut-il imposer les limites de vos compétences à la réflexion ? .....	8
11.	Quelles méthodes pour que tous participent réellement ? .....	8
12.	Quelle pérennité assurer ? .....	9
13.	Comment élargir le débat ? .....	9
14.	Quel budget prévoir ? .....	10

<sup>1</sup> Disponible en ligne sur <https://www.fondationfuturegenerations.org/fr/projet/g1000-democratie-deliberative>

## 0. Introduction

Cette note est née face à la multitude d'interrogations relatives aux processus de démocratie délibérative que les hommes et femmes politiques de tous bords et de tous niveau de pouvoir ont adressées ces derniers mois à la Fondation et à l'équipe G1000 qu'elle accueille en son sein.

Cette note se décline en 14 questions fondamentales. Si celles-ci se concentrent sur des processus de type « panel de citoyens » (conférence de consensus, assemblée citoyenne...), avec un recrutement basé sur le tirage au sort, la majorité de ces questions sont également pertinentes pour d'autres modes de participation citoyenne.

Cette note n'a pas pour vocation d'être un *vademecum* ou un manuel complet, ou une « somme » sur la question, ou encore un manifeste. Elle tente simplement d'aider les uns et les autres à se poser « une série de questions de base » avant de se lancer dans de tels processus, dans une perspective complémentaire à et intégrée avec la démocratie représentative. Elle apporte aussi, pour chacune des questions, des éclairages et conseils nés des différentes pratiques de terrain du G1000 et de la Fondation pour les Générations Futures en la matière, dont les plus anciennes initiatives de démocratie délibérative remontent déjà à 2001.

Cette note est accompagnée d'**annexes** (en anglais, prochainement disponibles en ligne). Elles présentent des études de cas réels d'initiatives de démocratie délibérative avec tirage au sort, et indiquent comment ces initiatives se positionnent par rapport à certaines des questions ci-dessous.

## 1. Quelles attentes et objectifs initiaux ?

Il convient de se fixer des objectifs et des attentes qui soient en phase avec ce que peut offrir de meilleur ce type d'exercice. Viser trop bas, trop haut ou à côté serait un gâchis de moyens et plus grave de motivation citoyenne.

### Avantages

Les véritables plus-values de ce genre d'exercice, **s'il est bien mené**, se situent à plusieurs niveaux :

- Capacité à réunir dans un même processus une très grande diversité de points de vue citoyens que l'on peut rencontrer au sein de la population ;
- Capacité à débattre des points de vue différents dans un processus qui permet de se nourrir d'avis contradictoires d'experts et personnes-ressources ;
- Capacité à offrir à chacun des citoyens participants de réelles possibilités d'exprimer son point de vue et de peser dans les débats suivant des modes d'expression qui lui sont accessibles ;
- Capacité à réaliser des synthèses, construire des ponts entre les points de vue, aboutir à des consensus (ou à tout le moins à identifier sereinement les contours d'avis qui peuvent demeurer divergents mais bien argumentés) ;
- Grande légitimité des avis exprimés par le panel, mais seulement si l'ensemble des points précédents sont respectés ;
- Possibilité de formuler des recommandations politiques sur des questions qui polarisent les partis politiques et qui sont donc complexes à faire avancer dans le système politique actuel. Si les citoyens peuvent s'entendre sur des questions pour lesquelles les politiciens ne le peuvent pas ou pas encore (parfois pour des raisons stratégiques), cela peut constituer un moyen pour dénouer un nœud politique difficile ;

- Possibilité de formuler des recommandations politiques pour les enjeux à long terme. Les citoyens n'ont pas la pression des prochaines élections et adoptent régulièrement une perspective à long terme sur les questions posées.

## Limitations

Par contre, ne recherchez pas :

### La créativité à outrance...

Si un panel de citoyens diversifié peut faire preuve de créativité par rapport à des problèmes qui leurs sont soumis, il est probable que la créativité sera plus riche au sein de processus moins lourds, moins chers. Ainsi, si vous voulez un processus qui parte d'une page blanche et soit vraiment axé sur une pensée créative 'hors des sentiers battus' plutôt que sur des recommandations qui peuvent être traduites en politiques publiques, il existe d'autres méthodologies qui sont nettement plus adaptées, orientées à 100% vers la créativité.

### Des conclusions de mini experts...

De même, si vous attendez des citoyens des conclusions du même type que ceux que vous ont déjà donné des experts, vous allez gaspiller vos ressources. Recherchez-y plutôt ce que les experts ne pourront pas vous offrir : **des expressions argumentées d'opinions citoyennes dans toute leur diversité**, plutôt que des conclusions techniques copier-coller des paroles d'experts entendus.

### Une adhésion de l'opinion publique à vos idées...

Enfin, comprenez que si un processus citoyen bien mené et largement porté peut augmenter la légitimité et la pertinence des décisions politiques qui en découleraient, vous ne devez pas en attendre qu'il débouche sur les idées que vous soutenez. Le processus n'est pas contraint à l'avance par « ce qui est permis de d'exprimer ».

Par contre, un tel processus peut aider à éclairer la réflexion de l'opinion publique, comme il vous aura éclairé... pour peu que les travaux et résultats du processus participatif soient largement partagés avec l'opinion publique (cf. question « Comment élargir le débat ? », plus bas).

## 2. Quelles relations et quel statut par rapport aux processus de décision existants ?

**C'est la première et la plus importante série de questions à se poser, une fois les ambitions et objectifs définis !**

***Où va venir se connecter le nouveau processus de participation à mettre en place par rapport à ce qui existe déjà ?***

***Qui est commanditaire et à qui vont être transmis les résultats ?***

***Que va-t-on faire des résultats ?***

***À quelle structure, le processus participatif sera-t-il rattaché et au service de ?***

- Le Parlement ?
- Le Gouvernement ?
- Un Ministre ?
- Une Administration ?
- Une autre structure ?
- A rien ... ?

**Quels statuts auront les résultats issus de la participation ?**

**Quels engagements de suivi sont fournis ?**

**Les conclusions seront... ?**

- Un avis qui s'ajoute aux avis issus des autres modes de consultations sur le même sujet (experts, groupes d'intérêts, sondages, etc.) ?
- Des décisions d'orientations générales fournies aux autorités politiques, qui *a priori* se sont engagés à aller dans le sens qui sera indiqué par les résultats ?
- Des décisions relatives à des mesures précises communiquées aux autorités politiques qui *a priori* se sont engagés à trouver comment les concrétiser au mieux ?
- Des décisions de clarification destinées à nourrir les questions qui seront posées lors d'autres formes plus quantitatives voire directes de consultation citoyenne (grande enquête, sondages, consultation populaire, référendum, etc.)
- Autre chose ? À préciser de manière transparente et documentée...

**Sous peine de dépenser beaucoup de ressources à une expérience de plus qui flottera mollement sans statut dans l'univers des décisions politiques, il est clé dans un engagement politique en faveur de tels processus d'apporter des réponses à ces questions en amont, de largement les communiquer aux participants et au public ... et de s'y tenir.**

C'est votre choix. Néanmoins, moins il a de sens pour vous, moins il est utile pour vous et vos concitoyens et moins vos citoyens seront motivés. Soyez ambitieux ! Il pourrait par exemple y avoir un accord en fonction d'un certain seuil de résultats. Si une majorité des deux tiers des citoyens participants se mettent d'accord sur un point, et que le pouvoir public n'y donne néanmoins pas suite, une explication argumentée de sa part sur ce non-suivi serait nécessaire.

Les processus qui laissent trop de place à l'interprétation et à la "sélection" par les autorités politiques par la suite ont de fortes chances de conduire au scepticisme, voire à la frustration des citoyens, car le processus participatif risque alors d'être perçu comme une fausse façade pour légitimer une préférence préétablie d'un parti ou d'une coalition. Cela doit être évité à tout prix.

### **3. Quelle représentativité et quel recrutement des participants ?**

Un groupe compris entre 30 et 60 personnes ne sera jamais « représentatif de la population » (au sens statistique) et ce n'est pas un problème en soi. L'objectif est de réunir un public diversifié, reflétant un maximum la diversité de la population. Si on regarde les institutions autour de nous, on peut constater que bien peu de lieux reflètent cette diversité.

Par conséquent, le recrutement doit se donner le maximum de chances pour que le groupe de citoyens constitués porte en son sein la plus grande diversité possible de points de vue rencontrés au sein de la population par rapport aux questions qui seront abordées.

**Le recrutement par tirage au sort maximise les chances d'obtenir une telle diversité, ce qui est un gage de légitimité du processus au sein de la population.** « Chacune et chacun a la même chance d'être tiré au sort et donc de pouvoir en faire partie. »

Afin que le processus de sélection par tirage au sort tende effectivement vers une diversité maximale dans le panel, des mesures techniques existent. Elles permettent par exemple d'éviter le principe « premier arrivé = premier servi » (qui favorise *de facto* les personnes qui accepteront le plus facilement de participer, soit celles qui ont le plus de temps, ou celles qui sont culturellement les plus proches des processus de délibération, ou encore celles qui se sentent *a priori* les plus concernés par les enjeux du panel).

**Pour garantir la diversité maximale de votre panel par rapport aux questions posées, vous devrez établir en amont de votre tirage au sort une grille d'échantillonnage comportant la diversité des profils « socio-culturels » que l'on cherche à recruter.** Les critères de construction de cette grille peuvent varier en fonction des questions traitées. On peut facilement comprendre que les lignes de clivage des opinions dans la société par rapport à des questions de mobilité par exemple, seront différentes que celles qui définissent les clivages liés à l'éthique. La construction de cette grille est un processus complexe qu'il vaut mieux confier à des tiers compétents et légitimes plutôt que de la bricoler entre vous. Ceci complexifie bien sûr le recrutement, surtout en fin de recrutement pour les personnes qui ont des profils « rares » ou pour celles qui moins susceptibles d'accepter d'emblée de participer (comme les commerçants ou les personnes récemment arrivées en Belgique, par exemple).

Ceci explique pourquoi un recrutement de qualité est un poste significatif, tant au niveau du budget que des ressources humaines à y consacrer.

**Outre la méthode de sélection, il est aussi important d'offrir des facilités de participation à tous les profils de personne : agenda et horaires des réunions compatibles, frais de déplacement remboursés, éventuels défraiements journaliers, service de garde d'enfants, attestations de présence, etc.**

#### 4. Quel portage politique ?

L'**ampleur et la diversité du portage politique** est un gage de bonne prise en compte des résultats du processus par la classe politique (et donc aussi de rentabilité des coûts en ressource qu'il aura engendré...). Ce point s'inscrit donc clairement en complément de la question ci-dessus « *2. Quelles relations et quel statut par rapport aux processus de décision existants ?* ».

Pour produire ses effets, la participation doit être un outil de gouvernance partagé et reconnu par tous. Au plus le processus est perçu comme un outil personnel pour un homme/femme ou un groupe politique, mouvement ou organisation, au moins il a de chance d'avoir une portée large et utile dans les processus de décision.

Cela ne signifie pas qu'un processus ne peut être lancé que lorsque toutes les parties sont à bord, mais plus il s'agit d'une initiative d'un sous-groupe de parties, plus il faudra veiller à ce que le processus soit considéré comme totalement ouvert, transparent et non orienté vers ces parties de quelque manière que ce soit. Cela implique par exemple que les questions posées aux citoyens peuvent également conduire à des conclusions qui pourraient ne pas être celles que les parties initiatrices du processus préfèrent. Voir aussi les derniers paragraphes de la question ci-dessus « *1. Quelles attentes et objectifs initiaux ?* ».

#### 5. Quel portage administratif ?

Même si l'animation du processus est confiée à des externes, le travail de préparation et d'accompagnement de tels processus est clé pour la réussite. Cet accompagnement demande à une administration un investissement en temps sur une longue période et l'acquisition de compétences spécifiques. De plus, il y a intérêt à confier cette organisation à une équipe capable de capitaliser les savoirs acquis sur la durée. A qui sera confiée cette tâche ? En ont-ils les moyens en ressources humaines et compétences ? Comment créer ou renforcer cette équipe ?

## 6. Qui pilote ?

Vu sa complexité, un tel processus ne navigue pas en mode autopilote, quelle que soit la qualité de la préparation technique. Il y aura toujours la possibilité d'imprévus face auxquels un groupe devra trancher rapidement.

De même, il vaut mieux bien s'entourer pour la définition des objectifs et des contours du processus. Il y a deux rôles à distinguer.

D'une part, le rôle de l'**opérateur**, c'est-à-dire, la personne ou le groupe de personnes rémunérées pour organiser et faciliter le processus, en s'appuyant sur l'administration et en application des objectifs fixés par le commanditaire. Au cours des dernières années, différentes personnes, associations ou sociétés se sont spécialisées dans l'organisation et la participation de processus de participation et délibération. Chacune se distingue par son expertise et expérience, il convient donc de choisir la personne ou l'équipe qui répond le mieux aux objectifs fixés par le commanditaire, après une procédure transparente de sélection.

D'autre part, le rôle d'un **Comité de pilotage**, riche en compétences et légitimité diverses est clé. Ce Comité doit constituer une véritable équipe de travail centrée sur la réussite du processus et non sur la défense de tel ou tel intérêt partisan, et dont le rôle est de conseiller l'opérateur et de prendre avec tous les acteurs concernés les décisions.

Sa composition doit donc être variée et surtout ses décisions doivent être rapides et s'imposer à tous. Si le politique et l'administration ont bien sûr leur place dans ce Comité, ils ne doivent pas avoir de voix prépondérante. Attention également, à ne pas en faire un Comité d'experts sur la thématique abordée ... ou un Comité de représentants des différentes parties prenantes venant juste faire valoir leurs points de vue, sans esprit d'équipe.

D'une manière ou d'une autre, il est bon aussi d'y intégrer des personnes qui pensent et prennent en compte dans l'organisation, « les besoins des différents profils de citoyens » en matière méthodologique : des citoyens de référence ayant déjà participé à un processus du même type, des facilitateurs connaissant bien un groupe cible particulier (public fragilisé, commerçants, etc.), etc.

Avant le lancement du processus, le Comité sera garant de la qualité méthodologique et de l'intérêt des questions initialement posées. Pendant le processus, en concertation avec l'opérateur, il prendra les décisions qui s'imposent face à l'imprévu.

## 7. Quelle place pour les experts ?

Les experts (pris ici au sens le plus large de toutes les « personnes-ressources » : stakeholders et experts de la société civile, du monde de l'entreprise, académiques et du monde de la recherche, de l'administration, etc.) ont un rôle clé dans les processus participatifs, mais ce rôle doit être extrêmement bien cadré.

Ils peuvent nourrir la réflexion des citoyens à 2 niveaux en apportant leur point de vue soit sur les enjeux clés rencontrés, soit sur des solutions concrètes pour faire face à ces enjeux. Les experts ont une influence importante sur la réflexion. Il convient de les diversifier à 360° selon 2 critères par rapport au sujet :

- Leur porte d'entrée (issus de disciplines différentes)
- Leur point de vue (porteur de points de vue divergents)

**Sans divergence du point de vue ses experts, la rencontre citoyens /experts ne suscite pas l'ouverture des débats de fonds attendus mais risque de se résumer à des séances d'information qui transforment les citoyens en simple porte-paroles des experts entendus. On passe à côté d'une très grande part de la plus-value du processus de participation.**

Ce travail d'identification, de recrutement et de briefing des experts prend un temps important à l'équipe d'organisation.

## 8. Quelle(s) question(s) poser ?

Il s'agit d'un élément central du processus. La règle générale la plus importante serait de ne pas poser de question binaire (oui/non) à une assemblée ou un panel de citoyens. Cela contraint trop les citoyens et alors votre question définira complètement l'assemblée. De plus, la richesse de la délibération et la capacité des citoyens à trouver des solutions à des questions parfois épineuses sont gommées s'ils doivent s'en tenir au oui/non. Même l'Assemblée des citoyens irlandais sur l'avortement, par exemple, s'est aussi penchée sur ce que pourrait être le nouveau règlement en cas de modification éventuelle de la Constitution, et pas seulement sur la question de savoir si la Constitution devrait être modifiée ou non.

La formulation de la question est un art en soi et c'est une bonne pratique que de la tester avec un plus petit groupe de citoyens et avec les parties prenantes et les experts avant de la proposer publiquement. Dans tous les cas, la ou les questions doivent être assez simples et directes pour que tout membre régulier du public puisse les comprendre.

La [newDemocracy Foundation](#) en Australie, qui a écrit beaucoup de ces documents pour les processus actuels, dresse une liste des choses à faire et à ne pas faire, qui n'est pas exhaustive, mais qui donne déjà quelques principes importants :

### À faire (Do's) :

- Commencez par une question, pas simplement une description du sujet.
- S'assurer que la question soit ajustée à ce que le décideur doit décider en fin de compte.
- Viser la brièveté et la clarté.
- Ne la rendez pas trop large ou trop étroite - l'option « Boucle d'or » <sup>(2)</sup>.
- Ne dirigez pas les participants vers une réponse prédéterminée et même ne leur transmettez pas involontairement votre perception.
- Il est parfois utile de faire précéder ou suivre une question d'un énoncé explicatif.
- Intégrez les compromis/arbitrages pressentis dans la question ou l'énoncé explicatif.
- Testez la proposition de 'mandat' ou mission aux citoyens avec quelqu'un d'extérieur au groupe organisateur - vérifiez qu'il fasse sens pour un citoyen ordinaire.
- Partagez le problème/dilemme ; ne vendez pas une solution.

### À éviter (Don't) :

- Ne posez pas une question à laquelle vous pourriez répondre par "oui" ou "non".
- Évitez les questions composées (deux questions en une). Gardez chaque question séparée.
- Évitez les mots comme "devrait" ou ayez une bonne raison de les utiliser.

---

<sup>2</sup> Principe de Boucles d'or (Goldilocks principle) - [https://fr.wikipedia.org/wiki/Principe\\_de\\_Boucles\\_d%27or](https://fr.wikipedia.org/wiki/Principe_de_Boucles_d%27or)

## 9. Qui formule la ou les questions ?

Ce peuvent être :

- Les **autorités politiques**, car elles souhaitent que les citoyens les aident à résoudre un problème difficile ou controversé.  
Si la question est uniquement proposée par la majorité / l'exécutif, elle devrait être suffisamment générale pour que les recommandations puissent aller dans les deux sens (et ne sont pas orientées vers la solution « préférée »). Cf. question « 8. Quelle(s) question(s) poser ? »
- Les **citoyens**, en amont du processus.  
Par exemple, si un seuil prédéfini de personnes signent une pétition, l'exécutif organise une assemblée de citoyens délibérative sur le sujet (c'est le cas pour la Ville de Gdansk, Pologne). Ou encore, un conseil citoyen permanent tiré au sort établit les questions posées aux assemblées de citoyens délibératives, tout en étant nourri par des propositions argumentées issues de consultations en ligne de la population, du parlement et du gouvernement, selon un timing calculé pour pouvoir tenir compte des débats parlementaires sur la déclaration gouvernementale (c'est le cas, prochainement, en Communauté germanophone de Belgique, suite au décret adopté le 25.02.2019).

## 10. Faut-il imposer les limites de vos compétences à la réflexion ?

Si on s'adresse à des citoyens, c'est notamment pour bénéficier de leur vision globale d'un enjeu. Les limites de compétences sont des problèmes très artificiels, souvent fluctuant et toujours très éloignés de la réalité quotidienne de la population.

Si un sujet dépasse par certains aspects les compétences strictes du pouvoir commanditaire, il est recommandé d'informer les citoyens des compétences respectives et limitations des différents niveaux de pouvoir concernés, en amont des travaux des citoyens, sans leur interdire d'en déborder s'ils le jugent nécessaire.

Leurs recommandations qui sortiraient de votre champ de compétences pourraient alors être du type « il faut intensifier la collaboration / l'interpellation de tel autre niveau de pouvoir de manière à... » ou pourquoi pas, le cas échéant, « vu l'importance d'augmenter l'efficacité face à cet enjeu, il serait pertinent de regrouper les compétences liées à cet enjeu clé sous un seul niveau de pouvoir... ».

## 11. Quelles méthodes pour que tous participent réellement ?

Une première étape est d'avoir pu recruter un panel bien diversifié dans lequel se retrouvent aussi des publics qui n'ont pas l'habitude de débattre, délibérer, lire des documents techniques ou tout simplement de s'exprimer oralement ou par écrit. Ce qui signifie qu'il faudra du temps pour permettre à toutes ces personnes d'apprendre à se connaître et de se sentir à l'aise dans le processus.

Mais à quoi bon les avoir réunis si vous leur proposez des méthodes de délibération non adaptées à leurs modes d'expression et face auxquelles ils vont s'effacer et ne pas pouvoir s'exprimer ? C'est un des défis clé de votre cahier des charges : **être capable d'offrir à l'ensemble des participants des modes de délibération qui permettent à chacun de s'exprimer utilement**. Pour vous y aider, pensez à inclure dans le groupe de travail qui construira votre processus des personnes qui ont réellement l'habitude de travailler avec ces publics et qui pourront vous conseiller utilement. Il est



important de ne pas improviser ou supposer qu'un fonctionnaire sans expérience préalable sur ces sujets peut conduire cela à bien, et bénéficier de l'expérience de professionnels de la modération de processus délibératifs. Un panel de citoyens globalement bien conçu mais qui souffre d'une mauvaise modération des échanges peut tourner à l'échec complet.

## 12. Quelle pérennité assurer ?

### Pérennité des conclusions

L'avis d'un panel de citoyens constitue un instantané des plus riches en détails de l'état des opinions. Mais comme tout produit frais, il arrivera un moment où il sera périmé face à l'évolution plus ou moins rapide des techniques ou des mentalités. Il serait normal de reposer des questions similaires tous les 5 ou 10 ans.

### Pérennité des processus

Élaborer un processus participatif de qualité, rassembler des équipes compétentes pour en assurer le montage et le suivi prennent un temps considérable. Capitaliser et pérenniser dans le temps les processus de participation et les équipes de soutien, tout en permettant leur évolution est un gage de qualité de ce qui sera produit et de bonne gestion des ressources publiques.

Par ailleurs, **l'effet attendu de « ré-enchantement de la démocratie » auprès de l'opinion publique grâce aux processus de démocratie délibérative, ne pourra avoir lieu que dans la répétition et la pérennisation de ce type de démarche.** Au contraire, lancer à la va vite un processus isolé, peu maîtrisé méthodologiquement et détaché de tout réel processus de décision risque de provoquer dans l'opinion un effet inverse : « *Encore un bidule à la mode qui a coûté cher et qui ne servira tout de même à rien...* ».

## 13. Comment élargir le débat ?

L'impact positif d'un processus participatif est entre autres lié à sa capacité à essaimer arguments, trajets de dialogue et conclusions au sein de la population, donc au-delà des commanditaires directs. Cet élargissement est de la responsabilité du pouvoir organisateur. L'exercice n'est jamais simple et nécessite des ressources importantes.

### Par la communication

Trois éléments méritent d'être communiqué vers les différents publics :

- La qualité et l'intégrité du processus de démocratie délibérative mis en place qui vient renforcer la démocratie représentative ;
- La teneur des arguments avancés lors des débats par les uns et les autres. Cela permettra de nourrir les débats au sein de la population par des argumentaires de qualité ;
- La teneur des conclusions argumentées.

Les médias traditionnels auront de la peine à relayer naturellement cet ensemble d'éléments d'information sur une période assez longue. Il est utile de tenter d'établir en amont des partenariats avec une diversité d'entre eux, pour assurer des relais médias indépendants et de qualité.

### Par un élargissement quantitatif

Une identification plus quantitative de l'état de l'opinion peut être menée via des enquêtes d'opinion dont les enjeux abordés et les questions posées seront basées sur les conclusions du panel.

L'élargissement quantitatif pourrait également être trouvé via l'organisation d'une large consultation populaire et pourquoi pas d'un référendum ? Là aussi, un panel peut permettre de préparer au mieux la définition des enjeux et questions à soumettre à la population.

## 14. Quel budget prévoir ?

En fonction des réponses et choix effectués par rapport aux questions ci-dessus, de la durée du processus (isolé ou multi-sujets voire permanent), du niveau de pouvoir concerné (local à international, multilingue ou pas) et de la prise en compte ou non d'éléments indirects (cf. ci-dessous), le budget peut varier de quelques dizaines de milliers d'euros pour un processus local à plusieurs centaines de milliers d'euros pour un processus national complexe.

### Budget direct

Voici les différents postes d'un budget type lié à l'organisation un panel de citoyens délibératif sur base d'un tirage au sort :

- Définition de la grille d'échantillonnage du panel à recruter par un organisme indépendant :
- Recrutement par tirage au sort (souvent par un organisme spécialisé)
- Défraiement des citoyens (déplacements, défraiement journalier, ...)
- Logistique des réunions (salles, catering, matériel d'animation, garderie d'enfants, etc...)
- Coût animateurs
- Coût de l'opérateur (renfort ou remplacement au sein de l'administration, renfort externe...)
- Coût du Comité de pilotage (experts externes, etc.)
- Coût experts invités en cours de processus (déplacements, défraiements ?)
- Coût mise en forme et diffusion de base des résultats

### Budget indirect

Outre le budget lié au processus lui-même, il faut songer à tous les à-côtés qui augmentent la valeur ajoutée du processus. Notamment :

- En amont d'un panel délibératif tiré au sort :
  - Système permettant à la population de contribuer au choix des enjeux thématiques ?
- En parallèle à un panel délibératif tiré au sort :
  - Publicité donnée à la tenue du panel délibératif durant ses travaux (sans nuire aux délibérations)
- En aval d'un panel délibératif tiré au sort :
  - Diffusion élargie des résultats avec communication d'ampleur pour élargir le débat à l'opinion publique
  - Élargissement quantitatif (cf. question « 13. Comment élargir le débat ? »)